



CAP Agent Accompagnant au Grand Age (AAGA) 2025 2026 Apprentissage

[RNCP37669 - CAP - Agent accompagnant au grand âge - France Compétences
\(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr)

Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Date d'enregistrement de la certification : 9 juin 2023

PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé :

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Prérequis :

Titulaire d'un Bac, idéalement Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP), d'un Bac Sciences et Technologies de la Santé et du Social (STSS), ou d'un CAP

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais d'accès : l'UFA répond aux candidats au fil de l'eau, les reçoit lors des journées portes ouvertes ou des réunions d'information planifiées en début d'année puis les accompagne dans la recherche d'une entreprise jusqu'en décembre, si besoin.

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

A l'issue de la formation, le jeune sera capable d'effectuer les tâches :

- Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne

Mise en place et service des repas

Remise en état des matériels et des espaces collectifs

Entretien du linge

- Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé

Promotion de l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Entretien et personnalisation de la sphère privée

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Débouchés : Le titulaire du CAP AGE est opérationnel : il exerce ses activités au sein des structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées.

- Agent polyvalent d'EHPAD
- Agent polyvalent en maison de retraite
- Agent de service en maison de retraite

Suite de parcours : S'il a déjà le bac, il peut également poursuivre des études dans les secteurs santé, sanitaire et social : IFSI, BTS ESF, BTS SP3S
Sinon, il peut préparer un Bac Pro ASSP.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Les apprentis sont présents une semaine sur 2 en moyenne à Saint Rémi de septembre à mai pour un total de 420h.

Ils ont accès à NetYpareo, le portail avec toutes les informations concernant leur formation, ainsi que leurs maîtres d'apprentissage

Les formateurs sont des professeurs certifiés Education Nationale ou des professionnels du grand âge.

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande

Modalités d'évaluation : examen ponctuel

Validation : Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) du ministère de l'Education Nationale – certification de niveau 3 permettant de postuler pour une certification de niveau 4 (niveau bac)

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP376698C01 - Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne	<u>RNCP2817 - CAP - assistant(e) technique en milieu familial et collectif</u>	RNCP2817BC02 - UP2 - Service en collectivités
RNCP376698C03 - Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique	<u>RNCP2817 - CAP - assistant(e) technique en milieu familial et collectif</u>	RNCP2817BC03 - Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique
RNCP376698C04 - Mathématiques et physique-chimie	<u>RNCP2817 - CAP - assistant(e) technique en milieu familial et collectif</u>	RNCP2817BC04 - Mathématiques-Sciences physiques et chimiques
RNCP376698C05 - Education physique et sportive	<u>RNCP2817 - CAP - assistant(e) technique en milieu familial et collectif</u>	RNCP2817BC05 - Education physique et sportive

Nombre de participants : 18 apprentis maximum par groupe

Durée de la formation : un an (la formation est calée sur l'année scolaire)

Coût de la formation : 7 722€ par an

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article [L.6227-1](#) prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap :

Référent Handicap UFA Saint Rémi : Matthieu DENTIN matthieu.dentin@saint-remi.net

Référent Bienveillance & bien traitance : Florèle LEFEVRE florele.lefevre@saint-remi.net

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr.

Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr.

COORDONNÉES :

UFA Saint Rémi 4 rue des Sergents 80000 AMIENS (entrée 13 rue Sire Firmin Leroux)
ufa@saint-remi.net 03 22 71 23 00 www.saint-remi.net

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

Taux non calculables car première année de formation

VALEUR AJOUTEE

- emplacement en plein centre-ville d'Amiens : transports en commun à proximité
- Self et cafétéria sur place
- accompagnement personnalisé pour trouver une entreprise
- formation gratuite : ni frais d'inscription, ni frais de dossier
- formation à 100% en présentiel
- Pas de cours en autonomie
- équipe pédagogique formée de professeurs certifiés et de professionnels de la spécialité
- petit effectif : formation individualisée
- notoriété de Saint Rémi (plus de 70 ans)
- deux visites en entreprise par an par les formateurs, dont une pendant la période d'essai

Une chance pour chacun, l'exigence et l'excellence pour tous.

Maj. 07 01 2025